

## **Déclaration liminaire du SNUDI-FO 13 CAPD 17 mars 2011**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Le SNUDI FO dénonce les mesures prises en application de la RGPP, Révision générale des politiques publiques, qui aura permis au gouvernement de récupérer 7 milliards. 7 milliards qui minent le fonctionnement des services publics.

Les personnels n'acceptent pas la saignée engagée dans les moyens donnés à l'enseignement et refusent les 14275 suppressions dans le public.

Sous le prétexte d'« une gestion des ressources humaines dynamisée », de « parcours individualisés », de mobilité, le gouvernement est en train de démanteler tout le contrat collectif qui fonde la Fonction Publique Républicaine. Nous sommes fonctionnaires chargés d'assurer une mission garante de l'égalité des droits à l'instruction pour tous sur tout le territoire. Cette mission est garantie par notre statut national.

Avec le « pacte de carrière », le gouvernement veut y substituer au nom de la « personnalisation » une relation de plus en plus individuelle entre les personnels et la hiérarchie. Il veut développer la « contractualisation » fondée sur le mérite, les « performances » et « objectifs à atteindre ».

Les entretiens professionnels ne sont pas une réponse à la légitime revendication de revalorisation et de progression de notre métier.

La réglementation toujours en vigueur régit l'inspection et la notation individuelle, aussi le SNUDI FO tient à protester contre les inspections collectives d'écoles.

Ces règles de « management » et de « gestion des ressources humaines » vont de pair avec la marche à l'autonomie des établissements.

C'est pourquoi nous demandons l'abandon du programme ECLAIR (Ecole, collège, lycée pour l'ambition, l'initiative et la réussite).

Des personnels déjà engagés de force demandent à en sortir. Il faut respecter la volonté des enseignants qui demandent à en sortir ou qui ne veulent pas y rentrer.

C'est pourquoi aussi nous nous opposons aux projets de loi déposés par M REISS mettant en oeuvre l'autonomie des établissements avec la création « d'établissements dit du socle commun » et les « regroupements scolaires ».

Nous mesurons les dangers de la contractualisation en lieu et place d'emplois statutaires au travers de la situation qui est faite aux salariés en CAE CUI (assistants administratifs de direction et assistants de vie scolaire) et dans la situation que vivent les étudiants en M2 lors des stages en responsabilité

C'est pourquoi nous défendons les règles statutaires, les barèmes garantissant l'égalité de traitement.

Dans le cadre de la défense de notre statut, nous demandons aussi le respect du droit syndical et notamment du droit aux stages de formation syndicale, la « nécessité du service » ne pouvant justifier la remise en cause de ce droit.

En ce qui concerne le mouvement, nous y reviendrons, nous demandons le retour à un barème fondé principalement sur le critère objectif reconnu par la profession, l'AGS, nous demandons aussi l'abandon des vœux de zones élargies au mouvement à titre provisoire.